



Rigaud

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution adopté en vertu du règlement numéro 347-2017 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le lot 4 025 959 du cadastre du Québec (93-95 (projeté), rue Saint-François) de façon à autoriser un projet de développement domiciliaire en permettant de :

- Déroger à la grille des spécifications H-122 de l'annexe B du règlement de zonage numéro 275-2010 tel qu'amendé, pour :
 - Autoriser la typologie « Habitation multifamiliale isolée » avec au plus huit (8) unités de logement par bâtiment.
 - Permettre les projets intégrés d'au plus trente-deux (32) unités de logement au total sur le lot 4 025 959.
 - Permettre une hauteur maximale de douze mètres (12 m), une hauteur minimale de deux (2) étages et maximale de deux (2) étages, une largeur minimale de quinze mètres (15 m), ainsi qu'une superficie minimum au sol de deux cent quarante mètres carrés (240 m²) et un rapport plancher terrain d'au plus cinquante-deux pour cent (52 %) pour un bâtiment principal multifamilial.
 - Régir l'implantation d'une même typologie avec une marge avant minimale de cinq mètres (5 m), une marge latérale minimale de cinq mètres (5 m), une marge arrière minimale de cinq mètres (5 m).
 - Régir le lotissement du site, pour une telle typologie, avec des lots d'une superficie minimale de 2 960 mètres, une largeur minimale de cinquante-trois mètres (53 m) et une profondeur minimale de cinquante-cinq mètres (55 m).
- Déroger à l'article 5.2.3 du règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, afin que la marge avant minimale soit celle prescrite au projet de résolution autorisant le PPCMOI (cinq mètres (5 m)) ;
- Déroger à l'article 5.2.3 du règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, afin que la marge avant minimale soit celle prescrite au projet de résolution autorisant le PPCMOI (cinq mètres (5 m)) ;

☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

☐ Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

☐ Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

☐ Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la Ville de Rigaud, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

1. QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 12 août 2019, le conseil a adopté par résolution le premier projet de résolution numéro **2019-08-255** ;
2. QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 4 septembre 2019, à 18 h, à la salle du conseil sise au 106 de la rue Saint-Viateur (hôtel de ville), Rigaud. L'objet de l'assemblée est de présenter le premier projet de résolution mentionné en rubrique. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer ;
3. QUE le premier projet de résolution peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 106 de la rue Saint-Viateur, Rigaud, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que dans le site Internet de la Ville au ville.rigaud.qc.ca, à l'onglet « Vie municipale », rubrique « Politiques et règlements », sous « Projets de règlements en cour d'adoption » ;
4. QUE le premier projet de résolution numéro **2019-08-255** concerne l'immeuble connu comme étant le 93-95 (projeté) de la rue Saint-François, lot 4 025 959 situé dans la zone H-122 contiguë aux zones suivantes : H-116, H-117, H-120, H-121, H-123, P-153 et P-168, illustré en annexe A à la présente;
5. QUE le premier projet de résolution numéro **2019-08-255** contient les dispositions suivantes propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire :
 - Les points 3.1 et 3.2 sont susceptibles d'approbation référendaire pour la zone H-122 et les zones contiguës (H-116, H-117, H-120, H-121, H-123, P-153 et P-168).

DONNÉ à Rigaud ce 19 août 2019



Camille Primeau LL. B., LL. M.
Greffière

ANNEXE A

Immeuble concerné (93-95 (projeté), rue Saint-François - lot 4 025 959) en rouge
Zone concernée (H-122) hachurée
Zones contiguës (H-116, H-117, H-120, H-121, H-123, P-153 et P-168) rayées

